

COPYRIGHT © Hangzhou EZVIZ Software Co., Ltd. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Toutes les informations, y compris, entre autres, les textes, les images, les graphiques sont la propriété de Hangzhou EZVIZ Software Co., Ltd. (ci-après dénommée « Beans View »). Ce manuel d'utilisation (ci-après dénommé « le Manuel ») ne peut être reproduit, modifié, traduit ou distribué, partiellement ou entièrement, par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de Beans View. Sauf stipulation contraire, Beans View n'offre aucune garantie ni ne fait aucune déclaration, expresse ou implicite, concernant le Manuel.

À propos de ce manuel

Ce manuel fournit des instructions d'utilisation et de gestion du produit. Les images, les tableaux, les figures et toutes les autres informations ci-après ne sont donnés qu'à titre de description et d'explication. Les informations contenues dans ce manuel sont modifiables sans préavis, en raison d'une mise à jour d'un micrologiciel ou pour d'autres raisons. Veuillez trouver la dernière version sur le site Web Beans View (<http://www.beansview.com>).

Révisions

Nouvelle version – Janvier 2024

Reconnaissance des marques de commerce

Les logos et marques de commerce ™, BeansView™ et d'autres marques et logos de Beans View sont la propriété de Beans View dans diverses juridictions. Toutes les autres marques et tous les logos mentionnés ci-après appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Mentions légales

DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR LA LOI EN VIGUEUR, LE PRODUIT DÉCRIT, AVEC SON MATÉRIEL, LOGICIEL ET MICROLOGICIEL, EST FOURNI « EN L'ÉTAT », AVEC CES FAIBLESSES ET ERREURS, ET Beans View N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, LES GARANTIES TACITES DE VALEUR MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE SPÉCIFIQUE ET DE NON-VIOLATION DES DROITS DE TIERS. Beans View, SES DIRIGEANTS, SES CADRES, SES EMPLOYÉS OU SES AGENTS NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DES DOMMAGES IMMATÉRIELS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS, Y COMPRIS LE MANQUE À GAGNER, LES INTERRUPTIONS D'ACTIVITÉ, LES PERTES D'INFORMATIONS COMMERCIALES, DÉCOULANT DE L'UTILISATION DE CE PRODUIT, MÊME SI Beans View EST INFORMÉE DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS PRÉJUDICES.

DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LES LOIS EN VIGUEUR, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ TOTALE CUMULÉE DE Beans View NE DÉPASSERA LE PRIX D'ACHAT D'ORIGINE DU PRODUIT.

Beans View N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES CORPORELS OU MATÉRIELS RÉSULTANT D'UNE PANNE DE PRODUIT OU D'UN ARRÊT DE SERVICE CAUSÉ PAR : A) UNE INSTALLATION INCORRECTE OU UNE UTILISATION AUTRE QUE CELLE DEMANDÉE ; B) LA PROTECTION DES INTÉRÊTS NATIONAUX OU PUBLICS ; C) UN CAS DE FORCE MAJEURE ; D) VOUS-MÊME OU UN TIERS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, L'UTILISATION DE PRODUITS, LOGICIELS, APPLICATIONS ET AUTRES DE TIERS.

EN CE QUI CONCERNE LE PRODUIT AVEC UN ACCÈS À INTERNET, L'UTILISATION DU PRODUIT EST TOTALEMENT À VOS PROPRES RISQUES. Beans View N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE FONCTIONNEMENT ANORMAL, DE VIOLATION DE LA VIE PRIVÉE OU D'AUTRES DOMMAGES RÉSULTANT D'UNE CYBERATTAQUE, D'UNE ATTAQUE DE PIRATES INFORMATIQUES, D'UNE INFECTION PAR UN VIRUS OU D'AUTRES RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ INTERNET ; Beans View FOURNIT TOUTEFOIS UNE ASSISTANCE TECHNIQUE EN TEMPS OPPORTUN SI NÉCESSAIRE. LES LOIS SUR LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES DONNÉES VARIENT EN FONCTION DE VOTRE PAYS. VEUILLEZ APPLIQUER TOUTES LES LOIS DE VOTRE PAYS AVANT D'UTILISER CE PRODUIT AFIN DE GARANTIR UN USAGE CONFORME AU REGARD DE LA LOI. Beans View NE SAURAIT ÊTRE TENU RESPONSABLE EN CAS D'UTILISATION DE CE PRODUIT À DES FINS ILLÉGITIMES.

EN CAS DE CONFLIT ENTRE LES DISPOSITIONS PRÉCÉDENTES ET LES LOIS EN VIGUEUR, CES DERNIÈRES PRÉVALENT.

Table des matières

Vue d'ensemble	1
1. Contenu de l'emballage	1
2. Notions de base	1
Configuration	2
1. Téléchargement de l'application Beans View.....	2
2. Mise sous tension	3
3. Ajout de la caméra dans Beans View.....	3
Installation	3
1. Emplacement d'installation	3
2. Installation de la carte microSD (facultatif).....	4
3. Installation de la base.....	4
4. Installation de la caméra	5
Visionner votre appareil	6
1. Affichage en direct	6
2. Paramètres.....	7
Questions fréquentes	8
Initiatives sur l'utilisation des Produits vidéo	9
INFORMATIONS À L'ATTENTION DES MÉNAGES PRIVÉS	10

Vue d'ensemble

1. Contenu de l'emballage



1 caméra



1 adaptateur d'alimentation



1 Câble d'alimentation



1 gabarit de perçage



1 plaque de montage



1 kit de visserie



2 documents d'informations réglementaires

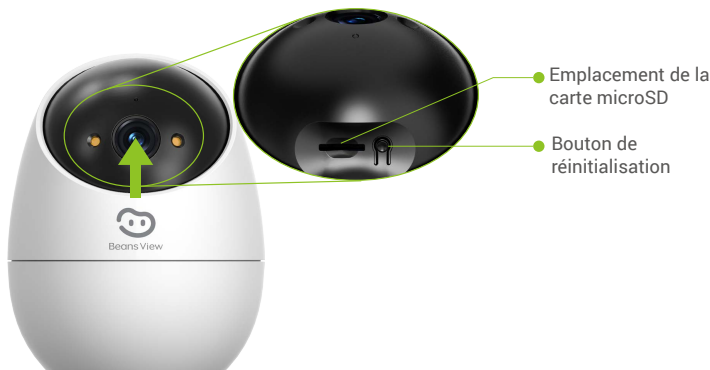


1 guide de démarrage rapide

 L'aspect de l'adaptateur d'alimentation est celui du modèle que vous avez acheté.

2. Notions de base





Nom	Description
Voyant lumineux	Rouge fixe : la caméra est en cours de démarrage.
	Clignotement lent en rouge : Anomalie réseau.
	Clignotement rapide en rouge : anomalie de la caméra (p. ex. erreur de carte microSD).
	Bleu fixe : vidéo visionnée dans l'application Beans View.
	Clignotement rapide en bleu : caméra prête à la connexion réseau.
	Clignotement lent en bleu : la caméra fonctionne normalement.
Emplacement de la carte microSD	- Initialisez la carte (vendue séparément) dans l'application Beans View avant de l'utiliser. - Compatibilité recommandée : Classe 10, capacité maximale de 512 Go.
Bouton de réinitialisation	Maintenez le bouton enfoncé pendant 4 secondes pour redémarrer et rétablir tous les paramètres par défaut.
Port d'alimentation	Pour mettre la caméra sous tension.

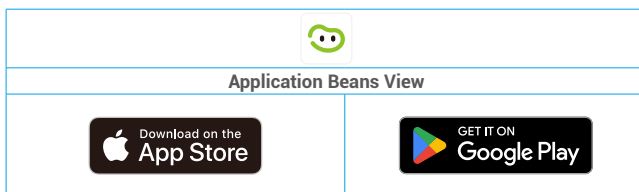
Configuration

Suivez les étapes pour configurer votre caméra :

1. Téléchargez l'application Beans View et connectez-vous à votre compte d'application Beans View.
2. Allumez la caméra.
3. Ajoutez votre caméra à votre compte Beans View.

1. Téléchargement de l'application Beans View

1. Connectez votre téléphone portable à un réseau Wi-Fi (conseillé).
2. Téléchargez et installez l'application Beans View en recherchant « Beans View » dans l'App Store ou Google Play™.
3. Lancez l'application et créez un compte utilisateur Beans View.



Si vous possédez déjà l'application, vérifiez que vous utilisez la dernière version. Pour savoir si une mise à jour est disponible, accédez à l'App Store et recherchez « Beans View ».

2. Mise sous tension

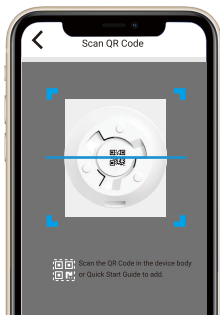
Branchez le câble d'alimentation à la caméra puis l'adaptateur d'alimentation à une prise électrique, comme illustré sur le schéma ci-dessous.



- Il est conseillé d'utiliser le câble d'alimentation et l'adaptateur d'alimentation inclus dans l'emballage.
- La prise de courant doit être installée près de l'adaptateur d'alimentation et doit être facilement accessible.

3. Ajout de la caméra dans Beans View

- Lorsque le voyant clignote en bleu rapidement, cela indique que la caméra est prête pour la configuration Wi-Fi.
- Connectez-vous à votre compte à partir de l'application Beans View.
- Dans l'écran d'accueil, appuyez sur le bouton « + » situé dans le coin supérieur droit pour accéder à l'interface de numérisation du code QR.
- Scannez le code QR figurant sur la couverture du guide de démarrage rapide ou sur le boîtier de la caméra.



- Suivez l'assistant de l'application Beans View pour terminer la configuration du Wi-Fi.

- Si vous souhaitez changer le réseau Wi-Fi de votre caméra, maintenez le bouton de RÉINITIALISATION enfoncé pendant 4 s et répétez les étapes ci-dessus.

Installation

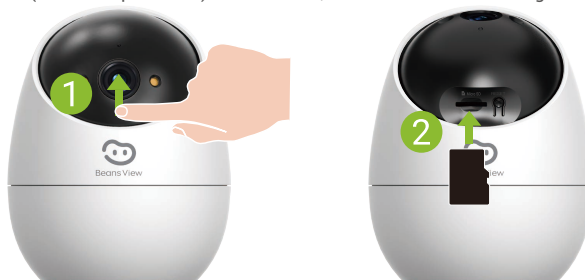
1. Emplacement d'installation

Choisissez un emplacement avec un champ de vision clair et non obstrué et avec un bon signal sans fil vers la caméra. Veuillez garder à l'esprit les conseils suivants :

- Retirez le film protecteur de l'objectif.
- Assurez-vous que le mur est suffisamment solide pour supporter trois fois le poids de la caméra.
- Il est recommandé de définir la sensibilité de détection dans l'application Beans View lors de la sélection de l'emplacement. Ainsi, vous pouvez vérifier si un mouvement peut être détecté dans l'emplacement de la caméra et ajuster la sensibilité en fonction de la taille et de la distance de l'objet détecté.

2. Installation de la carte microSD (facultatif)

- Faites tourner la sphère vers le haut jusqu'à ce que vous voyiez la fente de la carte.
- Insérez une carte microSD (vendue séparément) dans la fente, comme illustré dans la figure ci-dessous.



i Après avoir installé la carte microSD, vous devez initialiser la carte dans l'application Beans View avant de l'utiliser.

- Dans l'application Beans View, appuyez sur la **Liste des enregistrements** à partir de l'interface Paramètres de l'appareil pour vérifier l'état de la carte SD.
- Si l'état de la carte mémoire affiche **Non initialisé**, appuyez dessus pour l'initialiser.

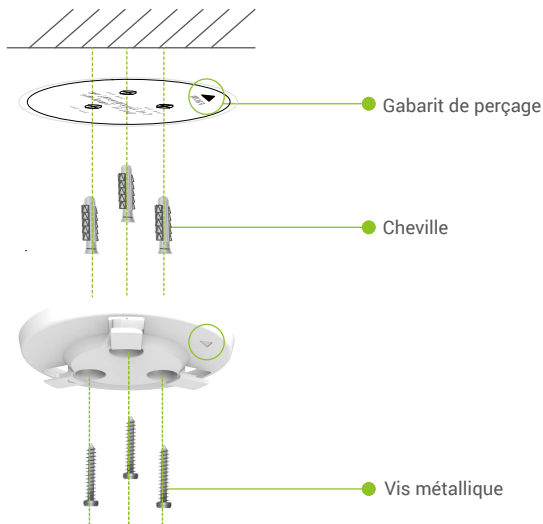
i L'état passera à **Normal** pour vous permettre d'enregistrer des vidéos.

3. Installation de la base

La caméra peut être placée à l'horizontale ou montée au plafond. Prenons le montage au plafond à titre d'exemple.

- i** • Assurez-vous que le plafond est suffisamment solide pour supporter trois fois le poids de la caméra.
- Évitez de positionner la caméra à un endroit où la lumière brille directement dans l'objectif de la caméra.

- Placez le gabarit de perçage sur la surface où vous avez choisi d'installer la caméra.
- (Sur un mur ou un plafond en ciment uniquement) Percez les trous correspondant au gabarit de perçage, puis insérez les trois chevilles.
- Utilisez trois vis métalliques pour fixer la base de la caméra.



4. Installation de la caméra

Montez la caméra sur la base et faites-la tourner dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce qu'elle soit fixée.



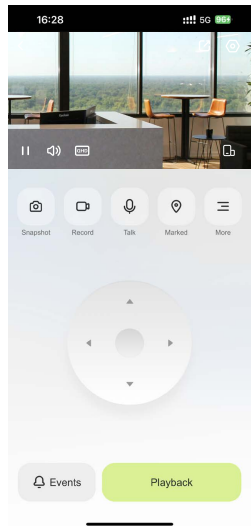
Visionner votre appareil

 L'interface de l'application peut changer en raison de la mise à jour de la version. Reportez-vous à l'interface réelle.

1. Affichage en direct

Lorsque vous lancez l'application Beans View, la page de l'appareil s'affiche comme illustré ci-dessous.

Vous pouvez afficher et écouter le direct, prendre des instantanés ou effectuer des enregistrements, et choisir une résolution vidéo au besoin.



Icône	Description
	Partager. Pour partager votre appareil avec la personne de votre choix.
	Paramètres. Affichez ou modifiez les paramètres de l'appareil.
	Affichage plein écran. Appuyez ici pour profiter d'un affichage plein écran de votre champ de vision.
	Instantané. Prenez un instantané.
	Enregistrer. Démarrez/arrêtez manuellement l'enregistrement.
	PTZ. Faites pivoter la caméra pour obtenir un champ de vision plus large. Emplacement prédéfini. Contrôlez le module PTZ pour définir le site de surveillance en tant qu'emplacements prédéfinis.
	Projecteur de lumière. Appuyez ici pour éclairer davantage le champ de vision (pendant 3 min par défaut).
	Conversation. Appuyez sur l'icône, puis suivez les instructions à l'écran pour parler aux personnes se trouvant devant la caméra ou les écouter.
	Mode veille. Appuyez ici pour passer en mode veille, la vidéo n'est plus affichée et les notifications d'alarme sont désactivées.
	Définition. Appuyez ici pour sélectionner la résolution vidéo dont vous avez besoin.
	Marquage. Appuyez ici pour marquer la position affichée dans l'écran de surveillance actuel.
	Plus. Appuyez ici pour afficher plus d'icônes.

2. Paramètres

Dans la page des paramètres, vous pouvez régler les paramètres de l'appareil.

Paramètre	Description
Nom	Pour personnaliser le nom de votre appareil.
Armé/Désarmé	- Armé : Lorsqu'un événement se produit, il est enregistré en tant que message d'événement dans l'application. - Désarmé : Lorsqu'un événement se produit, il n'est pas enregistré en tant que message d'événement dans l'application.
Détection intelligente	Choisissez entre différents types de détection pour votre appareil.
Notification par message	Gérez les messages de l'appareil et les notifications de l'application Beans View.
Réglages PTZ	Définissez ici les paramètres du module PTZ pour votre appareil, comme le calibrage de la position PTZ et le préréglage PTZ.
Paramètres de confidentialité	Chiffrez vos vidéos avec un mot de passe de chiffrement et configurez ici un plan de veille.
Paramètres audio	Vous pouvez régler les paramètres audio pertinents pour votre appareil.
Paramètres d'image	Vous pouvez régler les paramètres d'image pertinents pour votre appareil.
Paramètres d'éclairage	Lorsque cette option est désactivée, le voyant de la caméra est éteint.
Liste des enregistrements	Affichez ici la capacité de la carte microSD et activez ou désactivez le service de stockage dans le cloud.
Paramètres généraux	
Paramètres réseau	Vous pouvez voir l'état de la connexion.
Informations sur l'appareil	Affichez les informations concernant l'appareil.
Partager l'appareil	Partagez l'appareil avec les membres de votre famille ou les voyageurs.
Service intelligent	
CloudPlay	Vous pouvez vous abonner et gérer le stockage cloud.  - La fonction n'est disponible que dans certains pays. Veuillez vérifier la disponibilité du service dans votre pays avant l'achat. - Le fabricant se réserve le droit d'une explication définitive.
Redémarrer l'appareil	Appuyez pour redémarrer l'appareil.
Suppression de l'appareil	Appuyez ici pour supprimer l'appareil de l'application Beans View.

Questions fréquentes

Q : Si la caméra est déconnectée (hors ligne), l'enregistrement vidéo continuera-t-il ?

A : Si la caméra est alimentée, mais déconnectée d'Internet, l'enregistrement vidéo continuera sur la carte microSD, mais s'arrêtera sur la plateforme cloud. Si la caméra est hors tension, l'enregistrement est interrompu dans tous les cas.

Q : Que faire si j'oublie mon mot de passe ?

A : Veuillez accéder à l'application Beans View > page de connexion, puis appuyer sur « Mot de passe oublié ? » > Saisir l'adresse e-mail ou le numéro de téléphone de votre compte. (Envoyer) > Saisir le code de vérification > RÉINITIALISER votre mot de passe.

Q : Pourquoi ne puis-je pas recevoir mon code de vérification ?

- A :
1. Si vous avez ouvert le compte par e-mail, veuillez vérifier vos courriers indésirables. Si vous n'avez toujours pas reçu le code de vérification, il se peut qu'un filtre ou un bloc de messagerie limite cet e-mail, veuillez vérifier auprès de votre fournisseur de messagerie.
 2. Si vous avez enregistré un compte via un numéro de téléphone portable, veuillez vérifier si votre téléphone peut recevoir des codes courts SMS ou non.
 3. Si vous n'avez toujours pas reçu le code de vérification, veuillez fournir votre numéro, votre pays et la date/heure de la demande au centre d'assistance à l'adresse support@beansview.com ou contacter votre équipe d'assistance régionale.

Q : Comment résoudre l'échec de la configuration Wi-Fi ?

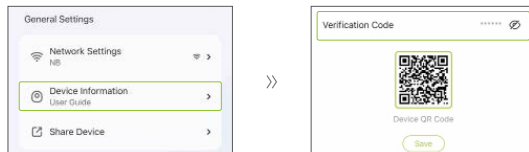
A : Veuillez vérifier les paramètres suivants :

1. Assurez-vous que votre téléphone portable est connecté au Wi-Fi et que le réseau Wi-Fi fonctionne correctement.
2. Vérifiez l'état du réseau :
 - Assurez-vous que votre réseau n'a pas de pare-feu ou d'autres limites.
 - Assurez-vous que le routeur peut attribuer une adresse IP à votre appareil ou désactivez le paramètre IP statique (le protocole DHCP est activé par défaut sur tous les appareils Beans View).
3. RÉINITIALISEZ votre caméra. Assurez-vous que votre appareil est en mode prêt ou en mode de configuration du Wi-Fi, puis utilisez l'application Beans View pour la configuration du Wi-Fi de l'appareil.

Q : Comment obtenir le code de vérification de l'appareil (6 lettres majuscules) ?

A : Veuillez noter que, pour la plupart des appareils Beans View, il existe généralement deux façons d'obtenir le code de vérification de l'appareil composé de 6 lettres majuscules :

- Pour la plupart des modèles, vous le trouverez sur l'autocollant/l'étiquette de l'appareil Beans View.
- Vous pouvez également trouver le code de vérification dans Paramètres de l'appareil > Informations sur l'appareil > Code de vérification.



i Pour plus d'informations sur l'appareil, veuillez vous rendre sur www.beansview.com.

Initiatives sur l'utilisation des Produits vidéo

Chers fidèles utilisateurs de Beans View,

La technologie est présente dans tous les aspects de notre vie. En tant qu'entreprise technologique innovante, nous sommes de plus en plus conscients du rôle que joue la technologie dans l'amélioration de l'efficacité et de la qualité de notre vie. Toutefois, nous sommes également conscients des effets néfastes d'une utilisation inappropriée. Par exemple, les produits vidéo peuvent enregistrer des images réelles, complètes et claires, ce qui leur confère une grande valeur dans la représentation des faits. Néanmoins, une distribution, une utilisation ou un traitement inappropriés des enregistrements vidéo peuvent porter atteinte à la vie privée, aux droits légitimes et aux intérêts d'autrui.

Engagés à innover en matière de technologie pour le bien, Beans View préconise par la présente que chaque utilisateur utilise les produits vidéo de manière appropriée et responsable, afin de créer collectivement un environnement positif dans lequel toutes les pratiques et utilisations connexes sont conformes aux lois et réglementations applicables, respectent les intérêts et les droits des individus et promeuvent la moralité sociale.

Voici les initiatives de Beans View auxquelles nous aimerions que vous prêtiez attention :

1. Chaque individu a une attente raisonnable en matière de confidentialité, et l'utilisation de produits vidéo ne devrait pas aller à l'encontre de cette attente raisonnable. Par conséquent, un panneau d'avertissement précisant la couverture de surveillance doit être affiché de manière raisonnable et efficace, lors de l'installation de produits vidéo dans des lieux publics. Pour les zones non publiques, les droits et les intérêts des personnes concernées doivent être évalués de manière réfléchie, y compris, mais sans s'y limiter, l'installation de produits vidéo uniquement après avoir obtenu le consentement des parties prenantes, et le refus d'installer des produits vidéo hautement invisibles à l'insu d'autrui.

2. Les produits vidéo enregistrent objectivement des séquences d'activités réelles dans un temps et un espace spécifiques. Les utilisateurs doivent raisonnablement identifier à l'avance les personnes et les droits visés par ce champ d'application, afin d'éviter toute atteinte à l'image, à la vie privée ou à d'autres droits légaux d'autrui tout en se protégeant eux-mêmes à travers les produits vidéo. En particulier, si vous choisissez d'activer la fonction d'enregistrement audio sur votre caméra, elle capturera les sons, y compris les conversations, dans la zone de surveillance. Nous vous recommandons fortement une évaluation complète des sources sonores potentielles dans la zone de surveillance, afin de bien comprendre la nécessité et le bien-fondé de l'enregistrement avant d'activer la fonction d'enregistrement audio.

3. Les produits vidéo utilisés génèrent systématiquement des données audio ou visuelles à partir de scènes réelles, y compris éventuellement des informations biométriques telles que des images faciales, en fonction de la sélection des caractéristiques du produit par l'utilisateur. Ces données peuvent être utilisées ou traitées pour être utilisées. Les produits vidéo ne sont que des outils technologiques qui ne pratiquent pas et ne peuvent pas pratiquer humainement des normes juridiques et morales pour guider l'utilisation légale et correcte des données. Ce sont les méthodes et les intentions des personnes qui contrôlent et utilisent les données générées qui font la différence. Par conséquent, les responsables du traitement des données doivent non seulement se conformer strictement aux lois et réglementations applicables, mais également respecter pleinement les règles non obligatoires, y compris les conventions internationales, les normes morales, les normes culturelles, l'ordre public et les coutumes locales. En outre, nous devrions toujours donner la priorité à la protection de la vie privée et des droits à l'image, ainsi qu'à d'autres intérêts raisonnables.

4. Les données vidéo générées en permanence par les produits vidéo sont porteuses des droits, valeurs et autres attentes des différentes parties prenantes. Il est donc extrêmement important de garantir la sécurité des données et de protéger les produits contre les intrusions malveillantes. Chaque utilisateur et responsable du traitement des données doit prendre toutes les mesures raisonnables et nécessaires pour maximiser la sécurité des produits et des données, en évitant les fuites de données, la divulgation inappropriée ou l'utilisation abusive, y compris, mais sans s'y limiter, la mise en place d'un contrôle d'accès, la sélection d'un environnement réseau approprié où les produits vidéo sont connectés, la mise en place et l'optimisation constante de la sécurité du réseau.

5. Les produits vidéo contribuent grandement à améliorer la sécurité de notre société et nous pensons qu'ils continueront à jouer un rôle positif dans divers aspects de notre vie quotidienne. Toute tentative d'utilisation abusive de ces produits pour violer les droits de l'homme ou se livrer à des activités illégales contredit l'essence même de la valeur de l'innovation technologique et du développement de produits. Nous encourageons chaque utilisateur à établir ses propres méthodes et règles pour évaluer et surveiller l'utilisation des produits vidéo, afin de s'assurer que ces produits sont toujours utilisés correctement, de manière réfléchie et avec bonne volonté.

INFORMATIONS À L'ATTENTION DES MÉNAGES PRIVÉS

1. Collecte séparée des déchets d'équipements : les équipements électriques et électroniques usagés sont désignés par le terme Déchets d'équipements. Les propriétaires de déchets d'équipements doivent les mettre au rebut séparément des déchets municipaux non triés. Les déchets d'équipements ne font en particulier pas partie des déchets ménagers et doivent être traités par des systèmes de collecte et de retour spécifiques.

2. Piles et batteries rechargeables et ampoules : les propriétaires de déchets d'équipements doivent, en règle générale, séparer les piles usagées et les piles et batteries rechargeables des équipements usagés si celles-ci n'y sont pas scellées et peuvent en être retirées sans être détruites, avant de les remettre à un point de collecte. Cela ne s'applique pas si les déchets d'équipements sont préparés en vue de leur réutilisation grâce à la participation d'une autorité publique de gestion des déchets.

3. Options de retour des déchets d'équipements : les propriétaires de déchets d'équipements de ménages privés peuvent les rapporter gratuitement aux points de collecte des autorités publiques de gestion des déchets ou aux points de reprise mis en place par les fabricants ou distributeurs au sens de la loi sur les équipements électriques et électroniques. Les boutiques dont la surface de vente d'équipements électriques et électroniques est d'au moins 400 m² et les magasins d'alimentation dont la surface de vente totale est d'au moins 800 m² qui proposent des équipements électriques et électroniques plusieurs fois par an ou de manière permanente et les mettent à disposition sur le marché sont dans l'obligation de les reprendre. Cela s'applique également au cas de la distribution par moyens de communication à distance, si les surfaces de stockage et d'expédition d'équipements électriques et électroniques sont d'au moins 400 m² ou si les surfaces totales de stockage et d'expédition sont d'au moins 800 m². Les distributeurs doivent en principe assurer la reprise en proposant des sites de retour appropriés à une distance raisonnable de l'utilisateur final concerné. La possibilité de retourner gratuitement les déchets d'équipements existe pour les distributeurs qui sont dans l'obligation de les reprendre, entre autres, si un nouvel appareil similaire remplissant essentiellement les mêmes fonctions est fourni à l'utilisateur final.

4. Avis de confidentialité : les équipements usagés comportent souvent des données personnelles sensibles. Cela s'applique en particulier aux appareils reposant sur des technologies d'information et de télécommunication, tels que les ordinateurs et smartphones. Dans votre propre intérêt, notez que chaque utilisateur final a pour responsabilité de supprimer les données des équipements usagés à mettre au rebut.

5. Signification du pictogramme de « poubelle sur roues barrée » : le symbole de poubelle sur roues barrée qui figure régulièrement sur les équipements électriques et électroniques indique que les appareils concernés doivent être collectés séparément des déchets municipaux non triés à la fin de leur durée de vie utile.